



# MPM Borg Warner Fluid GEN II-V

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 11-12-2015 Date de révision: 5-12-2024 Remplace la fiche: 21-11-2023 version: 4.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: MPM Borg Warner Fluid GEN II-V
Code du produit	: 50000BWHS
Type de produit	: Autres huiles de moteur, de boîte de vitesses et de lubrification.
Groupe de produits	: Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs, Utilisation industrielle
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Utilisation non dispersive Utilisé dans des systèmes clos
Catégorie fonction ou usage	: Lubrifiants et additifs

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

MPM International Oil Company BV  
Cyclotronweg 1  
NL 2629 HN Delft, Zuid Holland  
Nederland  
T +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)  
[info@mpmoil.com](mailto:info@mpmoil.com), [www.mpmoil.com](http://www.mpmoil.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Phrases EUH	: EUH208 - Contient: Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique. EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB  $\geq 0,1\%$  évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium (68584-23-6), Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium (61789-86-4), 1-décène, homopolymère, hydrogéné* (68037-01-4), Phenol, isobutylated, phosphate (68937-40-6)

# MPM Borg Warner Fluid GEN II-V

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

<b>Composant</b>	
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium (68584-23-6), Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium (61789-86-4), 1-décène, homopolymère, hydrogéné* (68037-01-4), Phenol, isobutylated, phosphate (68937-40-6)

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

<b>Composant</b>	
Substance(s) non incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, al. 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou non identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission	1-décène, homopolymère, hydrogéné* (68037-01-4), Phenol, isobutylated, phosphate (68937-40-6), Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium (68584-23-6), Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium (61789-86-4)

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Remarques : Huile minérale hautement raffinée, contient <3% (p / p) d'extrait de DMSO, selon IP346

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1-décène, homopolymère, hydrogéné*	N° CAS: 68037-01-4 N° CE: 500-183-1	≥ 50 – ≤ 100	Non classé
Phenol, isobutylated, phosphate	N° CAS: 68937-40-6 N° CE: 273-065-8	≥ 0,25 – ≤ 2,5	Aquatic Chronic 2, H411
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	N° CAS: 68584-23-6 N° CE: 271-529-4	≥ 0,1 – < 1	Skin Sens. 1B, H317
Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium	N° CAS: 61789-86-4 N° CE: 263-093-9 N° REACH: 01-2119488992-18	≥ 0,1 – < 1	Skin Sens. 1B, H317

Remarques : (\*) Substance pour laquelle une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire s'applique

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation	: Non requis.
Après contact avec la peau	: Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
Après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Après ingestion	: NE PAS faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

# MPM Borg Warner Fluid GEN II-V

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Après contact avec la peau	: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Après contact oculaire	: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée, poudre, mousse et CO2.
Moyens d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.

#### Pour les non-securistes

Equipement de protection : Gants. Lunettes de protection.  
Procédures d'urgence : Ne pas respirer les vapeurs.

#### Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Lunettes de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage	: Détergent. Nettoyer dès que possible tout déversement, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.
Autres informations	: Les déversements peuvent être glissants. Utiliser des récipients de rejet adéquats.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# MPM Borg Warner Fluid GEN II-V

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Température de manipulation	: < 40 °C
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Stocker dans un récipient fermé.
Conditions de stockage	: Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Température de stockage	: ≤ 40 °C
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### DNEL et PNEC

Indications complémentaires	: Sur la base de l'ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m <sup>3</sup> oilspray (TWA, 8 heures journée de travail) est recommandé
-----------------------------	---

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

##### Mesures techniques:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

##### Équipements de protection individuelle

###### Equipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

###### Symbol(s) de l'équipement de protection individuelle:



##### Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

##### Protection de la peau

###### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

###### Protection des mains:

Gants de protection

Protection des mains					
Type	matériel	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	> 0,4		EN ISO 374

# MPM Borg Warner Fluid GEN II-V

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Protection respiratoire

#### Protection respiratoire:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide.
Couleur	: Jaune.
Odeur	: Légère odeur.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: < -40
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 180 °C
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: 23 mm <sup>2</sup> /s @ 40°C
Solubilité	: Produit peu soluble, restant en surface des eaux.
Log Kow	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Densité	: 848 kg/m <sup>3</sup>
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant puissant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Une protection contre les particules de poussière nuisibles doit être utilisée lorsque la concentration dans l'air est supérieure à 10 mg/m<sup>3</sup>.

# MPM Borg Warner Fluid GEN II-V

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

#### Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium (68584-23-6)

DL50 orale rat	> 16000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: other:
DL50 cutanée lapin	> 4000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: other:
CL50 Inhalation - Rat	> 1,9 mg/l/4h Animal: rat, Guideline: EPA OPP 81-3 (Acute inhalation toxicity)

#### Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium (61789-86-4)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 4000 mg/kg

#### 1-décène, homopolymère, hydrogéné\* (68037-01-4)

DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel OECD 402
------------------	---

#### Phenol, isobutylated, phosphate (68937-40-6)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel OECD: 401
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel OECD: 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé

#### Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium (68584-23-6)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel OECD: 407
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel OECD:410

#### Phenol, isobutylated, phosphate (68937-40-6)

NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	≈ 10 mg/kg de poids corporel OECD: 410
Danger par aspiration	: Non classé

Indications complémentaires : A forte concentration, les vapeurs peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires

#### MPM Borg Warner Fluid GEN II-V

Viscosité, cinématique	23 mm²/s @ 40°C
------------------------	-----------------

# MPM Borg Warner Fluid GEN II-V

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien

: Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/he sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Général

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

: Non classé.

#### Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium (68584-23-6)

CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l Test organisms: Raphidocelis subcapitata
CE50 96h - Algues [1]	> 1000 mg/l Test organisms: Raphidocelis subcapitata

#### Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium (61789-86-4)

CL50 poisson 1	> 1000 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l

#### Phenol, isobutylated, phosphate (68937-40-6)

CL50 poisson 1	0,8 mg/l Ictalurus punctatus
CE50 Daphnie 1	202 µg/l Daphnia magna
CE50 Daphnie 2	289 µg/l Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 1,7 mg/l Raphidocelis subcapitata
CE50 72h - Algues [2]	1,4 mg/l Raphidocelis subcapitata

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### MPM Borg Warner Fluid GEN II-V

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
------------------------------	-------------------------------

#### Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium (68584-23-6)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

#### Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium (61789-86-4)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

#### 1-décène, homopolymère, hydrogéné\* (68037-01-4)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

#### Phenol, isobutylated, phosphate (68937-40-6)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

# MPM Borg Warner Fluid GEN II-V

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### MPM Borg Warner Fluid GEN II-V

Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioaccumulation attendue.
------------------------------	----------------------------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### MPM Borg Warner Fluid GEN II-V

Sol	Ne s'applique pas aux mélanges.
-----	---------------------------------

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Composant

Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium (68584-23-6), Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium (61789-86-4), 1-décène, homopolymère, hydrogéné* (68037-01-4), Phenol, isobutylated, phosphate (68937-40-6)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium (68584-23-6), Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium (61789-86-4), 1-décène, homopolymère, hydrogéné* (68037-01-4), Phenol, isobutylated, phosphate (68937-40-6)

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

### 12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer comme un déchet dangereux. Éviter le rejet dans l'environnement.
Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532)	: 13 02 06* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

ADR	IMDG
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	
Non réglementé pour le transport	
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
Non réglementé	
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
Non réglementé	
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	
Non réglementé	

# MPM Borg Warner Fluid GEN II-V

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	
Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Transport par voie terrestre

Non réglementé

### Transport maritime

Non réglementé

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'appauprissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

##### Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# MPM Borg Warner Fluid GEN II-V

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Remplace la fiche	<b>Modifié</b>
	Date de révision	<b>Modifié</b>
	Raison, quand non classé	<b>Enlevé</b>
	Commentaires (après la composition)	<b>Ajouté</b>
1.1	UFI on SDS 1.1	<b>Modifié</b>
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	<b>Enlevé</b>
2.2	Conseils de prudence (CLP)	<b>Enlevé</b>
2.2	Mentions de danger (CLP)	<b>Enlevé</b>
2.2	Phrases EUH	<b>Modifié</b>
2.3	Commentaire PBT	<b>Enlevé</b>
3	Composition/informations sur les composants	<b>Modifié</b>
9	Point de fusion	<b>Ajouté</b>
9	Viscosité, cinématique	<b>Modifié</b>
9	Odeur	<b>Modifié</b>
9	Log Pow	<b>Enlevé</b>
9	Point d'éclair	<b>Modifié</b>
9	Couleur	<b>Modifié</b>
9	Densité	<b>Modifié</b>
12.3	Potentiel de bioaccumulation	<b>Modifié</b>

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
EUH208	Contient: Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B

La classification respecte

: ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.